

Saint-Luc-de-Bellechasse, le 27 janvier 2011

Madame Anne-Lyne Boutin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Dépôt de document – délimitation de l'habitat de la grive de Bicknell par le MRNF

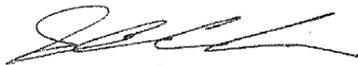
Madame,

Par la présente, je souhaite rectifier une information présentée lors de la séance du mercredi 26 janvier 2011 en après-midi par Nature Québec.

Dans son mémoire, l'organisme indique en p. 18 que la délimitation de l'habitat de la grive de Bicknell par le MRNF avait été réalisée par une « cartographie des habitats forestiers et de l'interprétation de cette information en termes d'habitat pour cette grive ».

En première partie de l'audience publique, M. Louis Madore du MRNF a eu l'occasion d'expliquer que la délimitation de l'habitat de la grive de Bicknell a été réalisée suite à un travail exhaustif sur le terrain et non par un simple exercice de photo-interprétation comme le mentionne Nature Québec. Vous retrouverez les explications de M. Madore aux pages 83 et 84 du document DT2.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus cordiales salutations.



Stephen Cookson
Directeur de projets
Saint-Laurent Énergies